

## SYNTHÈSE COLLECTIF : CONSTITUTION D'UNE FÉDÉRATION MÉDIÉVALE

À l'issue des discussions ayant été abordées durant la semaine 17, par les membres du Collectif Médiéval, et du résultat des sondages, vous trouverez ci-après notre treizième synthèse de travail :

- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération :
  - Qui accepte d'être membre du C.A. ?
    - 10 voix favorables - 7 voix défavorables (modification du vote de Le Barde) / 17 votants
  
- IMPORTANT : Collectif Médiéval :
  - Souhaitez-vous rester au sein du Collectif Médiéval ?
    - 15 voix favorables – 2 voix défavorables / 17 votants
  
- Adhérents de la Fédération Médiévale :
  - Souhaitez-vous adhérer à la Fédération Médiévale ?
    - 16 voix favorables / 16 votants
  
- Règlements de combats :
  - Où en sont les règlements de combats ?
  
- Statuts, Règlement Intérieur et Charte de la Fédération Médiévale :
  - Les Statuts, Règlement Intérieur et Charte définitifs de la Fédération sont en ligne sur le forum du Collectif.
  
- TROUPES/ASSO ARTISANS :
  - Thierry MARTEL a proposé de se consacrer, plus particulièrement, à une section "artisans" au sein de la Fédération.

Pour conclure sur les discussions et sondages de cette treizième semaine de travail du Collectif Médiéval, il a été arrêté les points suivants :

À la question «Qui accepte d'être membre au Conseil d'Administration» de la Fédération, 17 (18 + 1 hors forum) membres se sont exprimés sur 25, dont 9 (7 - après nouveau vote de Le Barde - + Bragard + Gaillard qui a omis de voter) ne souhaitent pas se présenter.

À ce jour, **10** membres se sont enfin présentés au C.A. de la Fédération :

- Esclarmonde,
- Canilhac,
- Fée Bleue,
- Elzéar de Castillon,
- Mélissandre,
- Giraud de Gent,
- Philip de Villedieu,
- Enguerrand de Valdore,
- Yann le Sombre,
- Le Barde.

*Ce sondage «Qui accepte d'être membre au Conseil d'Administration ?» est TOUJOURS en attente du résultat définitif des votes des membres du Collectif.*

À la question «Souhaitez-vous rester au sein du Collectif Médiéval ?», 15 membres ont répondu par l'affirmative (hormis Bragard et Audibert).

Le Collectif ne se compose donc plus à ce jour que de 23 membres.

*Ce sondage «Souhaitez-vous rester au sein du Collectif Médiéval ?» reste TOUJOURS en attente du résultat définitif des votes de tous les membres du Collectif.*

À la question «Souhaitez-vous adhérer à la Fédération ?», 16 membres ont répondu par l'affirmative.

**Cette question semble tout à fait inutile du fait que les membres faisant partie du Collectif Médiéval ont tous pris la décision de créer et d'adhérer à la Fédération, néanmoins, au vu du manque de participation et du désengagement de certains, il était important de savoir sur qui pourra compter la Fédération lors de son lancement.**

*Ce sondage «Souhaitez-vous adhérer à la Fédération ?» est TOUJOURS en attente du résultat des votes de tous les membres du Collectif.*

Un post concernant les «règlements de combats» a été ouvert, afin de faire un point précis (dans les posts appropriés aux différentes disciplines) sur les règlements de combats en cours d'élaboration. Il est important que lesdits règlements soient achevés et approuvés par l'ensemble des membres du Collectif pour être annexés aux Statuts, Règlement Intérieur et Charte de la Fédération avant l'officialisation de cette dernière.

Giraud et Canilhac doivent soumettre les Règlements d'Archerie et de Tournoi-Lice prochainement.

Les Statuts, Règlement Intérieur et Charte de la Fédération Médiévale définitifs ont été mis en ligne sur le forum du Collectif pour information. Il reste toutefois un point à étudier : la cotisation des futurs membres fédérés.

Thierry MARTEL a ouvert une rubrique TROUPES/ASSO ARTISANS au sein du Collectif, afin de se consacrer davantage à une section concernant les artisans. Au vu des premières discussions sur le sujet, il semblerait qu'il faille bien préciser artisans-"démonstrateurs", afin de ne pas inclure les artisans vendeurs et revendeurs qui entrent dans une catégorie tout autre, en opposition avec les principes fondamentaux de la Fédération, à savoir : le but non lucratif des associations loi 1901.